



Accéder aux aides financières agricoles

Conditionnalité des aides

RÉALISÉ PAR LE PÔLE ECONOMIE ET TERRITOIRES

Prestation: Individuelle

Réaliser votre déclaration sur le logiciel Télépac afin de respecter les règles de la conditionnalité des aides. Nos spécialistes vous appuient dans la construction de vos dossiers.

VOS OBJECTIFS

Vous voulez:

- Effectuer votre déclaration de surface selon la conditionnalité des aides de la PAC
Accéder aux primes ovine, caprine et bovine

NOTRE SERVICE CONSEIL

Sous condition de mise à notre disposition des documents nécessaires, nous nous engageons à:

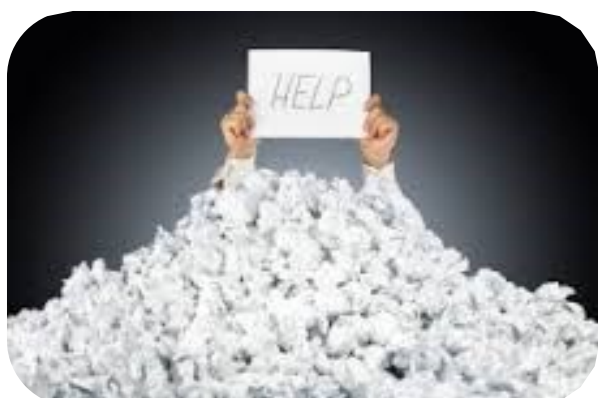
- Vous apporter un accompagnement sur le logiciel Télépac: cartographie, conditions d'éligibilité
- Vous informer sur les dispositifs d'aides financières

Options complémentaires modulables

- Vous accompagner sur le suivi administratif avec les institutions agricoles partenaires
- Vous accompagner dans le règlement des litiges
- Réaliser le suivi des paiements



Nos conseillers présents sur l'ensemble du département vous accompagnent tout au long de votre déclaration



Tout exploitant agricole du département de Haute-Corse



Variable selon les dossiers



L'accompagnement technique pourra avoir lieu au siège principal ou dans les bureaux délocalisés de la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse



Tarifs et conditions de vente sur demande avec un montant minimum de 120€ HT



Récapitulatif du dossier



Marie-Dominique LINALE
Conditionnalité - Cession/transmission - Installation
Dossiers sociaux
Calamités agricoles
06 24 23 50 34
mariedominique.linale@haute-corse.chambagri.fr

Mise à jour le 26 février 2018

Chambre d'agriculture de Haute-Corse

15 avenue Jean Zuccarelli - CS 60215

20293 Bastia cedex

Téléphone: 04 95 32 84 40

Fax: 04 95 32 84 49

Mail: cdazb@haute-corse.chambagri.fr

Site: www.corse.chambres-agriculture.fr